

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/76 à 2024/90**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 19 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASSELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT – M. Philippe DUEZ  
- Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI

Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE  
Du 19 juin 2024

### DELIBERATION

#### 2024 / 87 - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des espaces verts, la Ville de Lille a en charge l'entretien de nombreux sites répartis sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, en complément des interventions réalisées en régie, la Ville a recours à des prestataires privés. L'intervention de ces entreprises est motivée par des technicités, des besoins en investissement matériel et des contextes d'interventions difficiles.

Au titre d'une gestion plus harmonieuse sur un plan environnemental et conformément au Schéma de Développement des Parcs et Jardins, le marché a vocation à intégrer des modes opératoires respectueux de l'environnement.

Conformément aux engagements du Plan Lillois pour le Climat et du Schéma de promotions des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), par ce marché, les services s'attacheront à appréhender les performances environnementales des candidats au stade de l'analyse des offres en intégrant dans les critères de sélection des offres des éléments relatifs à la préservation de la biodiversité, la préservation des ressources ou encore la valorisation des mobilités douces mais aussi par l'introduction d'une clause d'insertion par l'économie.

L'ensemble de ces dispositions permettra à la Ville de Lille et à ses Communes associées de se doter d'un outil pleinement opérationnel en matière de gestion du paysage tout en satisfaisant ses principes sociaux et environnementaux.

Il est nécessaire de relancer un nouvel accord-cadre à bons de commande par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans ferme, en vertu des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché sera alloti de la manière suivante :

Lot	Intitulé du lot	Montant maximum HT sur la durée du marché
Lot n° 1	Entretien des espaces verts d'accompagnement autoroutiers et périphériques	700 000 €
Lot n° 2	Entretien des parcs Nord-Ouest (incluant Lomme et l'école de la Forêt de Phalempin)	5 000 000 €
Lot n° 3	Entretien des parcs Sud-Est (incluant Hellemmes et du fleurissement)	4 500 000 €
Lot n° 4	Entretien des cimetières de la Ville de Lille	850 000 €
Lot n° 5	Entretien des sites « verdissons nos murs »	200 000 €

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature des pièces du marché par Madame le Maire ou l'élue déléguée suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 011, article 61521, fonction 511 – Opération n° 286 QEFLE – Maintenance Espaces Verts,
  - ainsi que sur les opérations équivalentes des services thématiques et des Communes associées.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 08 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).